

Série évaluation de projet

[24/2023](#)

Évaluation finale du projet «Gestion Communautaire des Forêts Miombo dans le Sud-Est du Katanga»

Symbole du projet: GCP/DRC/046/GFF
ID FEM: 5547

Réponse de la Direction

Évaluation finale du projet «Gestion Communautaire des Forêts Miombo dans le Sud-Est du Katanga» - Réponse de la Direction					07/2024
Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, Partiellement acceptée ou Rejetée	Plan de la Direction			
		Mesures qui seront entreprises pour mettre en œuvre la recommandation	Unité responsable	Calendrier	Financement additionnel requis (Oui ou Non)
<p>Recommandation 1.</p> <p>La FAO, et en particulier l'UGP, doit élaborer un document de sortie du projet, intégrant une capitalisation des résultats et des connaissances générées par le projet ainsi que des enseignements tirés, identifiant les options et actions techniques, opérationnelles et stratégiques à poursuivre pour soutenir le processus de développement de la foresterie communautaire en RDC, et fournissant des orientations claires sur les actions prioritaires à mener après la fin du projet.</p> <p>Plus spécifiquement ce document de sortie de projet nécessitera la réalisation des activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Expédier la stratégie provinciale de foresterie communautaire. 2) Conduire un diagnostic de la FC en RDC avec le cadre d'évaluation de l'étendue et de l'efficacité de la foresterie participative de la FAO. 3) Formuler les propositions d'amélioration du processus de mise en œuvre de la FC ainsi que du guide opérationnel des PSG, en particulier 4) Accroître autant que possible la communication du projet pour informer et échanger avec les acteurs impliqués dans la foresterie communautaire. 5) Organiser, avant la fin du projet, un atelier national et un atelier provincial, à travers la table ronde multi-acteurs provincial sur la foresterie communautaire, pour présenter les résultats du projet et les propositions d'amélioration du processus de mise en œuvre de la foresterie communautaire. 6) Produire le rapport sur la contribution de la commercialisation des PFNL aux revenus des ménages. 	Acceptée	<p>1: Une stratégie de mise à l'échelle de la foresterie communautaire a été élaborée et publiée sous le patronage du Gouverneur de Province. Cette stratégie joue le rôle de stratégie provinciale de foresterie communautaire.</p> <p>2: Le contexte est favorable pour réaliser cette évaluation de l'étendue et de l'efficacité de la foresterie participative. Pour éviter toute confusion avec l'évaluation de la phase expérimentale de la FC conduite avec l'appui de Rainforest Fondation, le projet a échangé avec ce partenaire pour voir comment prendre en compte le cadre d'évaluation développé par la FAO dans la conduite de cette évaluation.</p> <p>3: Les bonnes pratiques qui ont émergé du projet, ainsi que les leçons apprises, ont été documentées et publiés dans un document intitulé «Les concessions forestières des communautés locales. Retour d'expérience du paysage de miombo dans le Haut-Katanga».</p> <p>4 & 5: Un atelier a été organisé à Kinshasa le 15 juin 2023 pour</p>	FAOCD et NFO	Réalisées en avril, mai et juin 2023	Non

Évaluation finale du projet «Gestion Communautaire des Forêts Miombo dans le Sud-Est du Katanga» - Réponse de la Direction					07/2024
Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, Partiellement acceptée ou Rejetée	Plan de la Direction			
		Mesures qui seront entreprises pour mettre en œuvre la recommandation	Unité responsable	Calendrier	Financement additionnel requis (Oui ou Non)
<p>7) Produire ou rendre disponible le rapport sur la capture du carbone (EX-ACT).</p> <p>8) Continuer le plaidoyer pour l'obtention des arrêtés pour les 10 communautés restantes.</p>		présenter les réalisations du projet, et les pratiques innovantes qui en découlent, discuter de la contribution de ce projet à la phase expérimentale de la SNFC et échanger sur les options de mise à l'échelle de cette expérience.			
<p>Recommandation 2.</p> <p>La FAO en collaboration avec le FEM doit rechercher des financements pour un projet de suivi pour finaliser le modèle de foresterie communautaire et sa mise à l'échelle en s'appuyant sur le document de sortie du projet. Dans cette perspective il est recommandé de présenter les résultats du projet à FONAREDD qui a signalé son intérêt pour financer, dans ses interventions futures, des projets forestiers dans le miombo.</p>	Acceptée	<p>Une note de concept a été soumise au financement de CAFI.</p> <p>Un nouveau projet sur la restauration des écosystèmes de miombo a été retenu parmi les priorités pour le GEF 8. Les discussions sont en cours pour associer la FAO, comme agence du GEF ou comme agence de mise en œuvre du projet.</p>	FAOCD et NFO	2023-2024	Oui
<p>Recommandation 3.</p> <p>La FAO en collaboration avec le Gouvernement et le FEM, doit capitaliser les leçons apprises afin de formuler des projets pilotes qui maximisent les chances de succès en prenant en compte les aspects suivants :</p> <p>1) Éviter une dispersion des activités (dans le cas du projet : agriculture, charbon, etc.) dont les défis sont considérables et ne peuvent être, en aucun cas, relevés par des activités connexes du projet. Concernant le projet, et bien que de nombreuses activités avaient été requises par les parties prenantes lors de sa conception, il aurait mieux valu financer</p>	Partiellement acceptée	Les bonnes pratiques qui ont émergé du projet, ainsi que les leçons apprises, ont été documentées et publiées dans un document intitulé «Les concessions forestières des communautés locales. Retour d'expérience du paysage de miombo dans le Haut-Katanga».	FAOCD	Continue	Oui

Évaluation finale du projet «Gestion Communautaire des Forêts Miombo dans le Sud-Est du Katanga» - Réponse de la Direction					07/2024
Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, Partiellement acceptée ou Rejetée	Plan de la Direction			
		Mesures qui seront entreprises pour mettre en œuvre la recommandation	Unité responsable	Calendrier	Financement additionnel requis (Oui ou Non)
<p>une étude du secteur du charbon et la formulation d'une stratégie pour la production durable de charbon ;</p> <p>2) Ne proposer aux communautés locales que des mesures testées et validées au préalable (agriculture, sylviculture, etc.). A défaut, il est préférable de financer des instituts de recherche pour l'amélioration des pratiques agricoles et forestières ;</p> <p>3) Privilégier la durabilité à tous les niveaux, par exemple pour les activités de pépinière, il faut préférer la production de plants à racine nues pour minimiser les problèmes d'approvisionnement en sachets polyéthylène et de transport ;</p> <p>4) S'assurer que les partenaires de mise en œuvre, dans le cas du projet les ONGs, ne procèdent pas à une distribution gratuite de matériels divers (outils, machines, etc.) qui renforcent la dépendance et sont donc contreproductifs ;</p> <p>5) Porter une attention particulière sur l'appropriation des activités par les parties prenantes à travers une sensibilisation plus poussée, dans le cas du projet cela concerne en particulier l'appropriation du terroir et des activités de gestion forestière par les communautés villageoises ;</p> <p>6) Penser à mieux identifier les autorités parmi les parties prenantes et renforcer leurs capacités. Dans le cas du projet ce sont les :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Députés provinciaux, nationaux et sénateurs ; ii. Autorités politiques-administratives ; iii. Autorités coutumières ; 					

Évaluation finale du projet «Gestion Communautaire des Forêts Miombo dans le Sud-Est du Katanga» - Réponse de la Direction					07/2024
Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, Partiellement acceptée ou Rejetée	Plan de la Direction			
		Mesures qui seront entreprises pour mettre en œuvre la recommandation	Unité responsable	Calendrier	Financement additionnel requis (Oui ou Non)
<p>7) Veiller à ce que les projets prévoient et appliquent une stratégie de communication afin d'accroître leur visibilité, de partager leurs expériences et de bénéficier de l'expérience des autres acteurs, en particulier ceux de la foresterie communautaire ;</p> <p>8) Mettre en œuvre les récentes mesures prises par le Bureau de la FAO à Kinshasa pour réduire les délais des transactions administratives (en particulier pour les protocoles d'accord). Dans ce but un décalage de l'année civile vers le 1er avril peut être envisagé pour éviter les périodes surchargées de fin d'année.</p>					
<p>Recommandation 4.</p> <p>Pour une meilleure évaluation de l'impact des projets, il est recommandé de développer une méthodologie permettant de répertorier les changements d'attitude induits par un projet, En effet les informations sur les changements d'attitude ne sont pas prises en compte par les systèmes de suivi et évaluation (S&E) traditionnels et pourtant celles-ci sont capitales pour évaluer l'impact d'un projet. Ces informations pourraient être présentées sous forme tabulaire et intégrées dans les PIRs et rapports annuels. La mise en œuvre de cette méthodologie pourrait être facilitée par un renforcement des capacités du personnel de la FAO et des équipes de projets pour une meilleure analyse et un meilleur recensement des changements d'attitude parmi les parties prenantes.</p>	Acceptée	La FAOCD prendra les mesures nécessaires pour inclure systématiquement les informations sur les changements d'attitude dans les systèmes de suivi et évaluation (S&E) des projets	FAOCD, Unité GEF de la FAO	Continue	Non

Évaluation finale du projet «Gestion Communautaire des Forêts Miombo dans le Sud-Est du Katanga» - Réponse de la Direction					07/2024
Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, Partiellement acceptée ou Rejetée	Plan de la Direction			
		Mesures qui seront entreprises pour mettre en œuvre la recommandation	Unité responsable	Calendrier	Financement additionnel requis (Oui ou Non)
<p>Recommandation 5.</p> <p>La FAO doit encourager le Gouvernement à renforcer l'appui institutionnel à tous les niveaux pour favoriser la dynamique de développement de la foresterie communautaire initiées par le projet. La foresterie communautaire est bien ancrée en RDC mais elle nécessite encore un certain nombre d'actions et d'améliorations d'ordre institutionnel pour une mise à l'échelle:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Renforcer la foresterie communautaire au niveau institutionnel du MEDD et la placer au niveau d'une direction. 2) Créer une ligne budgétaire au niveau du MEDD pour la foresterie communautaire. 3) Revoir le guide opérationnel sur les PSGs. 4) Développer le guide opérationnel d'application de la cartographie participative. 5) Développer un guide opérationnel pour la mise en œuvre du processus de foresterie communautaire (décrivant le processus et regroupant et harmonisant les outils de mise en œuvre). 6) Appuyer la plateforme multi-acteurs sur la foresterie communautaire et veiller à une meilleure participation des communautés locales à cette plateforme. 	Acceptée	La question a été mise en exergue dans la stratégie provinciale, l'ouvrage sur le retour d'expérience et a été discutée pendant l'atelier du 15 juin 2023 à Kinshasa. Les actions de plaidoyer vont se poursuivre dans le cadre de l'évaluation de la SNFC.	FAOCD	2023-2024	Non

Évaluation finale du projet «Gestion Communautaire des Forêts Miombo dans le Sud-Est du Katanga» - Réponse de la Direction					07/2024
Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, Partiellement acceptée ou Rejetée	Plan de la Direction			
		Mesures qui seront entreprises pour mettre en œuvre la recommandation	Unité responsable	Calendrier	Financement additionnel requis (Oui ou Non)
<p>Recommandation 6.</p> <p>Le Gouvernement est invité à adapter et à améliorer le cadre juridique et réglementaire concernant la foresterie communautaire pour une contribution accrue à la gestion durable des forêts et à l'amélioration des moyens d'existences des populations rurales en RDC et pourrait, à cette fin, solliciter l'appui de la FAO.</p> <p>La préparation de la nouvelle politique forestière, prévue prochainement, offre une opportunité unique pour désigner la foresterie communautaire comme une orientation prioritaire du Gouvernement dans sa volonté de parvenir à la gestion durable des forêts de RDC. Une telle orientation de politique forestière facilitera ensuite la révision du code forestier, aussi prévue, afin de préciser et renforcer les articles relatifs à la foresterie communautaire dans un but de simplification facilitant une mise à l'échelle. Elle facilitera aussi la préparation d'un cadre juridique des secteurs connexes, agriculture et mines, concernant les modalités de l'utilisation du terroir et du sous-sol dans les CFCLs afin de sécuriser les droits des communautés concernées et les retombées économiques qui en découlent.</p>	Acceptée	Le processus est en cours	SGMEDD et FAOCD	2023-2024	Oui
<p>Recommandation 7.</p> <p>La FAO doit soutenir la mise en œuvre de la stratégie de mise à l'échelle de la foresterie communautaire au Katanga développée avec l'aide du projet et en étroite collaboration avec les parties prenantes. La mise en œuvre de la stratégie demandera de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Appuyer la mise en place du Conseil Consultatif Provincial des Forêts pour le Haut-Katanga. 2) Approuver et mettre en œuvre la stratégie provinciale de mise à l'échelle de la foresterie communautaire au Katanga. 	Acceptée	<p>Une note de concept a été soumise au financement de CAFI</p> <p>Un nouveau projet sur la restauration des écosystèmes de miombo a été retenu parmi les priorités pour le GEF 8. Les discussions sont en cours pour associer la FAO, comme agence du GEF ou comme agence de mise en œuvre du projet</p>	2023-2024	FAOCD et NFO	Oui

Évaluation finale du projet «Gestion Communautaire des Forêts Miombo dans le Sud-Est du Katanga» - Réponse de la Direction					07/2024
Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, Partiellement acceptée ou Rejetée	Plan de la Direction			
		Mesures qui seront entreprises pour mettre en œuvre la recommandation	Unité responsable	Calendrier	Financement additionnel requis (Oui ou Non)
3) Réviser la réglementation sur l'exploitation du bois pour l'adapter au contexte du miombo. 4) Formuler et préparer une stratégie sur la production durable de charbon de bois qui soit basée sur la foresterie communautaire. 5) Sensibiliser les autorités provinciales et locales pour leur meilleure implication et appui dans le processus de mise en œuvre de la foresterie communautaire dans leurs entités et en particulier pour que ces autorités veillent à ce que: <ul style="list-style-type: none"> i. La signature des arrêtés respecte les délais tel que prévus dans le décret 2014 ; ii. La loi soit appliquée et que les droits octroyés aux communautés soient respectés. 					

Bureau de l'évaluation
E-mail: evaluation@fao.org
Adresse: www.fao.org/evaluation

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, Italie